Date de révision: lundi 23 septembre 2024

S129.118

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Tablettes Javel

UFI: 3K9P-K9KC-0A2V-P8TE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Agents de blanchiment, désinfectants - bactéricides BE-REG-00017

Concentration d'utilisation: PT2-PT4 (circuit fermé PT4, usage professionnel uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

CLEANLINE BV

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem

T+32 (0)56 43 70 70

E info@cleanline.be www.cleanline.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

0032070245245 - België - Belgique - Belgium

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

EUH031 EUH206 H302 Acute tox. 4 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H410 Aquatic Chronic 1

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



CLEANLINE BV

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem T +32 (0)56 43 70 70 E info@cleanline.be www.cleanline.be

DATE DE RÉVISION: 23/09/2024



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ACTIPRO TABLETTES JAVEL

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des

gaz dangereux (chlore).

H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence

P261: Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.
 P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de

protection des yeux/du visage.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale

/ nationale / internationale.

Contient

Dichloroisocyanurate de sodium

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

Dichloroisocyanurate de sodium	≤ 80 %	Numéro CAS:	51580-86-0
		EINECS:	220-767-7
		Numéro d'enregistrement REACH:	01- 2119489371-33
		Classification CLP:	EUH031 EUH206 H302 Acute tox. 4 H319 Eye Irrit. 2 H335 STOT SE 3 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
		Informations supplémentaires:	M = 1

Acide adipique	≤ 8 %	Numéro CAS:	124-04-9
		EINECS:	204-673-3
		Numéro d'enregistrement REACH:	01- 2119457561-38
		Classification CLP:	H319 Eye Irrit. 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau: retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un

médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux: rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si

cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.

Ingestion: laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener

immédiatement à l'hôpital.

Inhalation: faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et

emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau: rougeur, douleur

Contact avec les yeux: rougeur, douleur, vision brouillée

Ingestion: diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements

Inhalation: mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Agents de blanchiment, désinfectants - bactéricides BE-REG-00017

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Acide adipique 5 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	

Contrôles techniques:

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:solideCouleur:incoloreOdeur:caractéristique

Point de fusion/point de congélation: 240 °C

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition: 338 °C – 338 °C Inflammabilité (solide, gaz): sans objet

Limite inférieure d'explosion (Vol %):

Limite supérieure d'explosion (Vol %):

Point d'éclair:

/

Température d'auto-inflammabilité:

/

Température de décomposition:

pH:

/

pH 1% dilué dans l'eau:

pH 1% dilué dans l'eau: 6,5
Viscosité cinématique, 40°C: /

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau

(valeur log):

sans objet

Pression de vapeur/20°C:

Densité relative/20°C: 0,8800 kg/l
Densité de vapeur: sans objet

Caractéristiques des particules: /

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C: /
Épreuve de combustion entretenue: /
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1): /
Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): 0,000 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.



10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

oxydants, bases

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: 1 686,859 mg/kg **Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée:** > 2 000 mg/kg

Dichloroisocyanurate de sodium	DL50 orale, rat: DL50 dermale, lapin: CL50, Inhalation, rat, 4h:	1 400 mg/kg ≥ 5 000 mg/kg ≥ 50 mg/l
Acide adipique	DL50 orale, rat: DL50 dermale, lapin: CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 5 000 mg/kg ≥ 5 000 mg/kg ≥ 50 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.



i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Acide adipique	CL50 (Poisson):	46 mg/L
	CE50 (Algues):	59 mg/L (72h)
	CSEO (Algues):	41 mg/L (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information complémentaire disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK

(AwSV):

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.



RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a., (mélange avec Dichloroisocyanurate de sodium), 9, III, (-)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 9
Numéro d'identification du danger: 90

14.4 Groupe d'emballage:

Ш

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque pour l'environnement aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.

Indications supplémentaires: Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le

système d'égout.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK 3

(AwSV):

Composé organique volatile (COV): /

Composé organique volatile (COV): 0,000 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Agents de blanchiment chlorés > 30%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible



RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses

par Route

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

BCF: Facteur de bioconcentration

CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;

EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale

médiane)

DL50: Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

Nr.: Numéro

PBT: persistant, toxique et bioaccumulable

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

UFI: Estimation de la toxicité aiguër

VPVB: substances très persistantes et très bioaccumulables

WGK: Classe de pollution des eaux
WGK 1: peu dangereux pour l'eau
WGK 2: dangereux pour l'eau

WGK 3: extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

Rubriques: 2.1, 2.2, 16

Numéro de référence SDS

ECM-102216,00a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.

CLEANLINE BV

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem T+32 (0)56 43 70 70 E info@cleanline.be www.cleanline.be

DATE DE RÉVISION: 23/09/2024

